

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 03 AOÛT 2023 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'août, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos-les-Bains se sont réunis dans à la Salle du conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Yves ROSAZZA, Maire.  
Les membres du conseil municipal ont été convoqués en date du 28 juillet 2023.

**Étaient présents :**

Jean-Yves ROSAZZA, Maire,  
Thierry ROSSIGNOL - Catherine BRISSET - Pascal CHAUVET - Aude GALLANT -  
Roger TREUTENAËRE - Nicolas GALAUP - Sylvie ETCHEBER - Éric COIGNAT -  
Adjoints au Maire,  
Jean-François GARRIC - Audrey BRIZARD-TOYES - Isabelle PETIT - Conseillers Délégués,  
Karen BRUDY - Maryse BIGOT - Jean-Marie DUCAMIN - Bernard LAHAYE -  
Jean-Philippe BOUDARD - Valérie CHAUVET - Jean-Marie GIRAULT - Catherine ROUX  
- Sandrine LORILLOUX - Anne-Catherine BAC - Jean-François GUINANT -  
Élodie DELAPORTE - Alain ROSSIGNOL, Conseillers Municipaux formant les membres en exercice.

**Étaient absents excusés ou représentés :**

Martine DUFOURG a donné procuration à Audrey BRIZARD-TOYES  
Nicolas BONNAT a donné procuration à Éric COIGNAT  
Sylvie MINVIELLE a donné procuration à Pascal CHAUVET  
Isabelle GSELL a donné procuration à Valérie CHAUVET  
Inès CASSISA a donné procuration à Thierry ROSSIGNOL  
Jean-Luc EMANUELE a donné procuration à Monsieur le Maire  
Mathieu DULAC a donné procuration à Aude GALLANT  
Pierre-Emmanuel RAUX a donné procuration à Jean-Marie DUCAMIN

**Secrétaire de séance :**

Anne-Catherine BAC

**Objet :**

2023-083

Tarifs Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse  
Année scolaire 2023/2024

**TARIFS AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE – JEUNESSE (ASEJ)**  
**Année scolaire 2023/2024**

*Audrey BRIZARD-TOYES, Conseillère Déléguée, expose :*

« Mes chers collègues,

Le tableau ci-joint propose les tarifs Affaires Scolaires Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour rappel, tous les tarifs de l'ASEJ sont modulés en fonction des revenus des familles, soit selon un taux d'effort s'agissant de la restauration scolaire, soit selon un barème de participations familiales comportant 7 tranches de quotient familial pour les accueils périscolaires (APS), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les séjours et Aventure Andernos.

Considérant les dépenses annuelles de la ville pour ces services mais aussi compte tenu de l'évolution des prix, il est proposé pour l'année 2023/2024 :

- Le taux d'effort de la restauration scolaire passerait de 0,25% à 0,27%, avec un tarif minimum maintenu à 0,90€, un tarif maximum maintenu à 5,30 euros et le maintien du repas enfant non inscrit à 8 euros.
- Une hausse de 4% pour les autres tarifs de la restauration.
- Une hausse de 8% pour l'ensemble des autres tarifs avec un tarif pour la garderie enfant non inscrit qui passerait de 3 euros à 5 euros.
- La suppression des tarifs hors commune considérant les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales pour les structures subventionnées.
- Local jeunes : la cotisation annuelle passerait de 6,30 euros à 6,50 euros avec un maintien des sorties payantes (billetterie) à 50%.
- Aventures Andernos : il est proposé de maintenir la tarification des activités à la semaine et d'ajouter un tarif à la journée permettant une facturation au plus juste des jours fréquentés.
- Cap 33 : les activités d'approfondissement sont aujourd'hui proposées en paiement direct auprès des associations partenaires conventionnées, il est ainsi proposé de supprimer la tarification des activités d'approfondissement du Cap 33.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver les tarifs de l'ASEJ pour l'année scolaire 2023/2024.

Je vous remercie. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 03 août 2023

Le Maire

Jean-Yves ROSAZZA

Hôtel de Ville

## TARIFS ASEJ

	tarifs 2022/2023	tarifs 2023/2024
<b>RESTAURATION</b>		
Maternelle	taux d'effort 0,25% x QF	taux d'effort 0,27% x QF
Elémentaire	taux d'effort 0,25% x QF Tarif mini : 0,90 € Tarif maxi : 5,30 €	taux d'effort 0,27% x QF Tarif mini : 0,90 € Tarif maxi : 5,30 €
Personnel enseignant	4,70 €	4,89 €
Personnel communal	3,71 €	3,86 €
Personnel communal (grammage repas majoré)	4,05 €	4,21 €
Stagiaires animateurs	3,71 €	3,86 €
Auxiliaires de Vie Scolaire	3,71 €	3,86 €
R.P.A	5,46 €	5,68 €
Extérieurs	7,64 €	7,95 €
<b>Repas : enfant non inscrit</b>	8,00 €	8,00 €
<b>ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES</b>		
<b>Selon Quotient Familial / Tarif à l'heure</b>		
inférieur à 380	0,75 €	0,81 €
de 380 à 585	0,81 €	0,87 €
de 585 à 838	0,90 €	0,97 €
de 838 à 1117	0,96 €	1,04 €
de 1117 à 1275	1,02 €	1,10 €
de 1275 à 1831	1,12 €	1,21 €
au delà de 1831	1,34 €	1,45 €
<b>Garderie : enfant non inscrit</b>	3,00 €	5,00 €
<b>AIDE AUX DEVOIRS-ATELIERS CULTURELS ET DE LOISIRS</b>		
<b>1 atelier par semaine</b>		
inférieur à 380	15,38 €/30,76 €	16,61 €
de 380 à 585	16,46 €/32,92 €	17,78 €
de 585 à 838	18,46 €/36,92 €	19,94 €
de 838 à 1117	19,69 €/39,38 €	21,27 €
de 1117 à 1275	20,77 €/41,54 €	22,43 €
de 1275 à 1831	22,92 €/45,84 €	24,75 €
au-delà de 1831	27,44 €/54,88 €	29,64 €
<b>ECOLES MULTISPORTS/ANNEE/1 soir par semaine</b>		
	Année	Année
inférieur à 380	30,76 €	33,22 €
de 380 à 585	32,93 €	35,56 €
de 585 à 838	36,92 €	39,88 €
de 838 à 1117	39,37 €	42,54 €
de 1117 à 1275	41,54 €	44,86 €
de 1275 à 1831	45,84 €	49,51 €
au-delà de 1831	54,87 €	59,28 €
<b>ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>		
<b>Journée avec repas :</b>		
inférieur à 380	4,59 €	4,96 €
de 380 à 585	5,91 €	6,38 €
de 585 à 838	7,70 €	8,32 €
de 838 à 1117	11,00 €	11,88 €
de 1117 à 1275	14,13 €	15,26 €
de 1275 à 1831	17,38 €	18,77 €
au delà de 1831	20,51 €	22,15 €
<b>Journée sans repas (P.A.I.) :</b>		
inférieur à 380	4,49 €	4,85 €
de 380 à 585	4,87 €	5,26 €
de 585 à 838	5,43 €	5,86 €
de 838 à 1117	7,66 €	8,27 €
de 1117 à 1275	10,60 €	11,45 €
de 1275 à 1831	13,80 €	14,90 €
au delà de 1831	16,78 €	18,12 €
<b>1/2 Journée avec repas :</b>		
inférieur à 380	3,45 €	3,73 €
de 380 à 585	4,47 €	4,83 €
de 585 à 838	5,45 €	5,89 €
de 838 à 1117	7,06 €	7,62 €
de 1117 à 1275	8,65 €	9,34 €
de 1275 à 1831	10,16 €	10,97 €
au delà de 1831	11,76 €	12,70 €

<b>1/2 Journée sans repas :</b>		
inférieur à 380	2,25 €	2,43 €
de 380 à 585	2,43 €	2,62 €
de 585 à 838	2,71 €	2,93 €
de 838 à 1117	4,11 €	4,44 €
de 1117 à 1275	5,73 €	6,19 €
de 1275 à 1831	7,22 €	7,80 €
au delà de 1831	8,81 €	9,51 €
<b>A.L.S.H. et Local Jeunes - CAMPS</b>	tarifs à la journée	tarifs à la journée
inférieur à 380	10,87 €	11,74 €
de 380 à 585	12,40 €	13,39 €
de 585 à 838	14,22 €	15,36 €
de 838 à 1117	17,44 €	18,84 €
de 1117 à 1275	20,75 €	22,41 €
de 1275 à 1831	23,98 €	25,90 €
au delà de 1831	28,39 €	30,66 €
<b>A.L.S.H. et Local Jeunes - SÉJOUR MONTAGNE</b>	tarifs à la journée	tarifs à la journée
inférieur à 380	30,82 €	33,29 €
de 380 à 585	35,93 €	38,80 €
de 585 à 838	41,02 €	44,30 €
de 838 à 1117	46,58 €	50,31 €
de 1117 à 1275	51,32 €	55,43 €
de 1275 à 1831	56,43 €	60,94 €
au delà de 1831	61,56 €	66,48 €
<b>LOCAL JEUNES</b>		
<b>Cotisation annuelle</b>	6,30 €	6,50 €
<b>Sorties payantes (billetterie)</b>	50%	50%
<b>AVENTURES ANDERNOS</b>		tarifs semaine/journée
inférieur à 380	54,36 €	58,70€/11,74€
de 380 à 585	62,08 €	67,05€/13,41€
de 585 à 838	71,04 €	76,70€/15,34€
de 838 à 1117	87,13 €	94,10€/18,82€
de 1117 à 1275	103,82 €	112,15€/22,43€
de 1275 à 1831	119,98 €	129,60€/25,92€
au delà de 1831	142,07 €	153,45€/30,69€